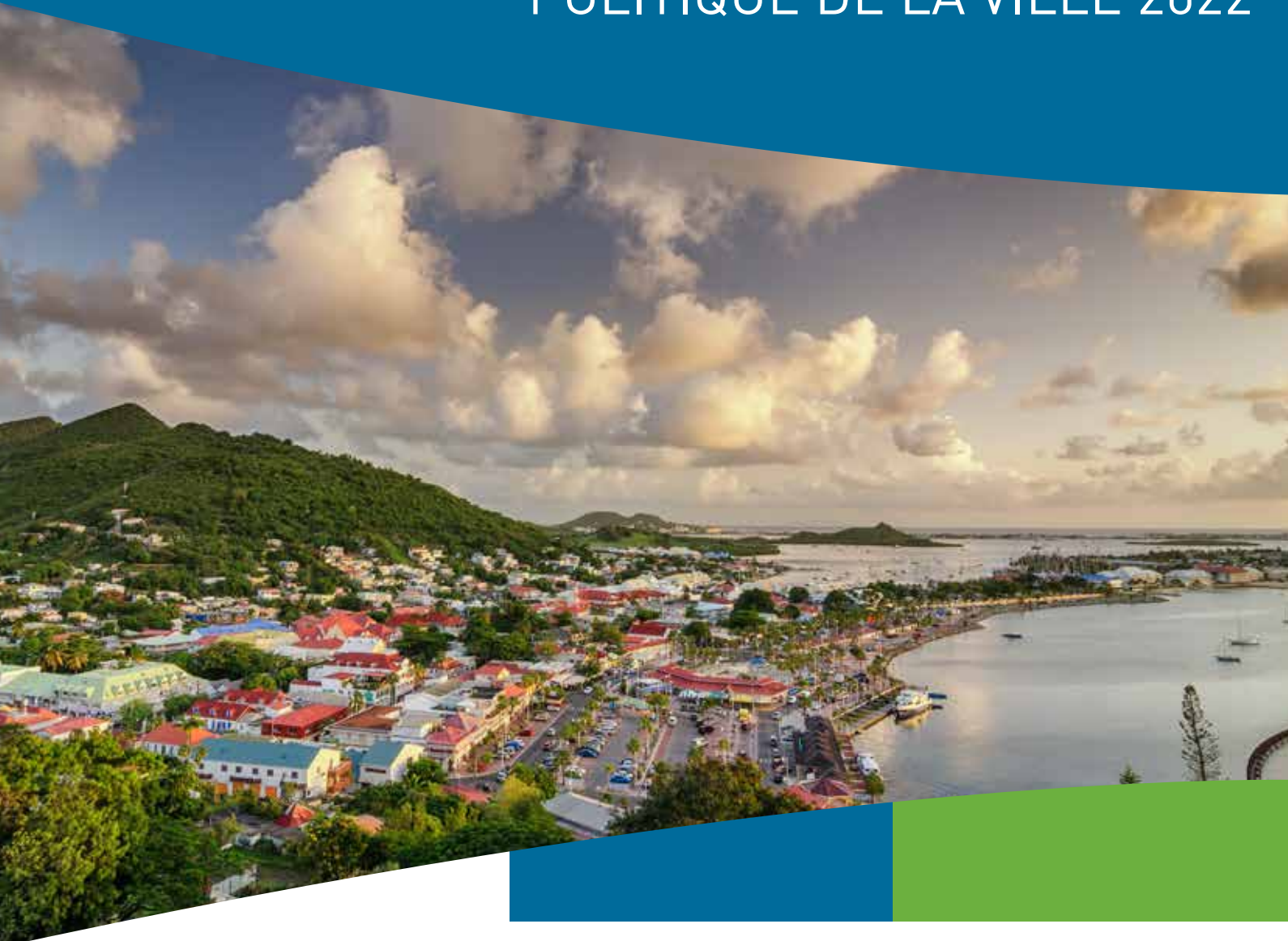


APPEL À PROJETS

POLITIQUE DE LA VILLE 2022



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'article 1 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville comme suit : « **La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.** Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans **l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants** ».

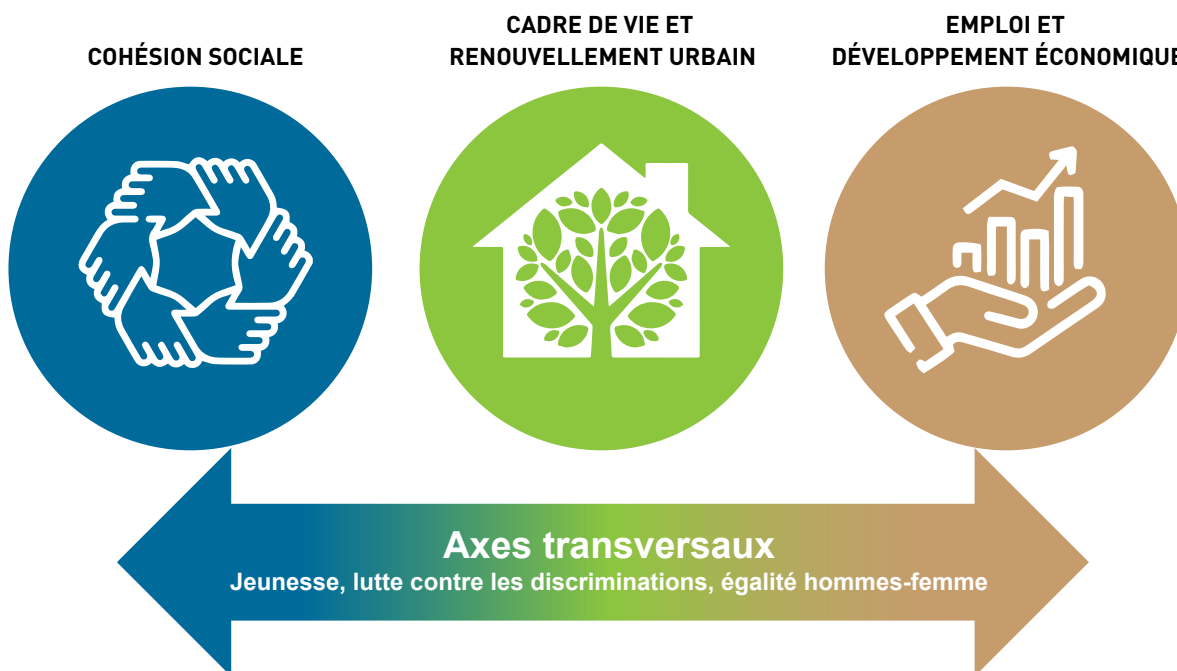
Ce même article précise qu' « elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les

habitants, les associations et les acteurs économiques ». **Ainsi, la politique de la ville est fondamentalement une politique de proximité qui repose sur des projets de territoires élaborés par les habitants pour les habitants.**

De plus, la politique de la ville s'entend comme un complément aux politiques sectorielles existantes déjà dans le social, le sport, l'éducation, l'aménagement, la jeunesse... En effet, selon le troisième alinéa de l'article précité « *Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.* »

AU CONTRAT DE VILLE

Les **contrats de ville** constituent le cadre contractuel et opérationnel de mise en œuvre de la politique de la ville. Selon la circulaire 5729/SG du 1er Ministre du 30 juillet 2014, la rédaction des contrats de ville s'articule autour de **3 piliers** :



**Initialement signé en 2015 pour 5 ans (2015-2020),
le contrat de ville est prolongé jusqu'en 2022.**

LES TERRITOIRES CONCERNÉS

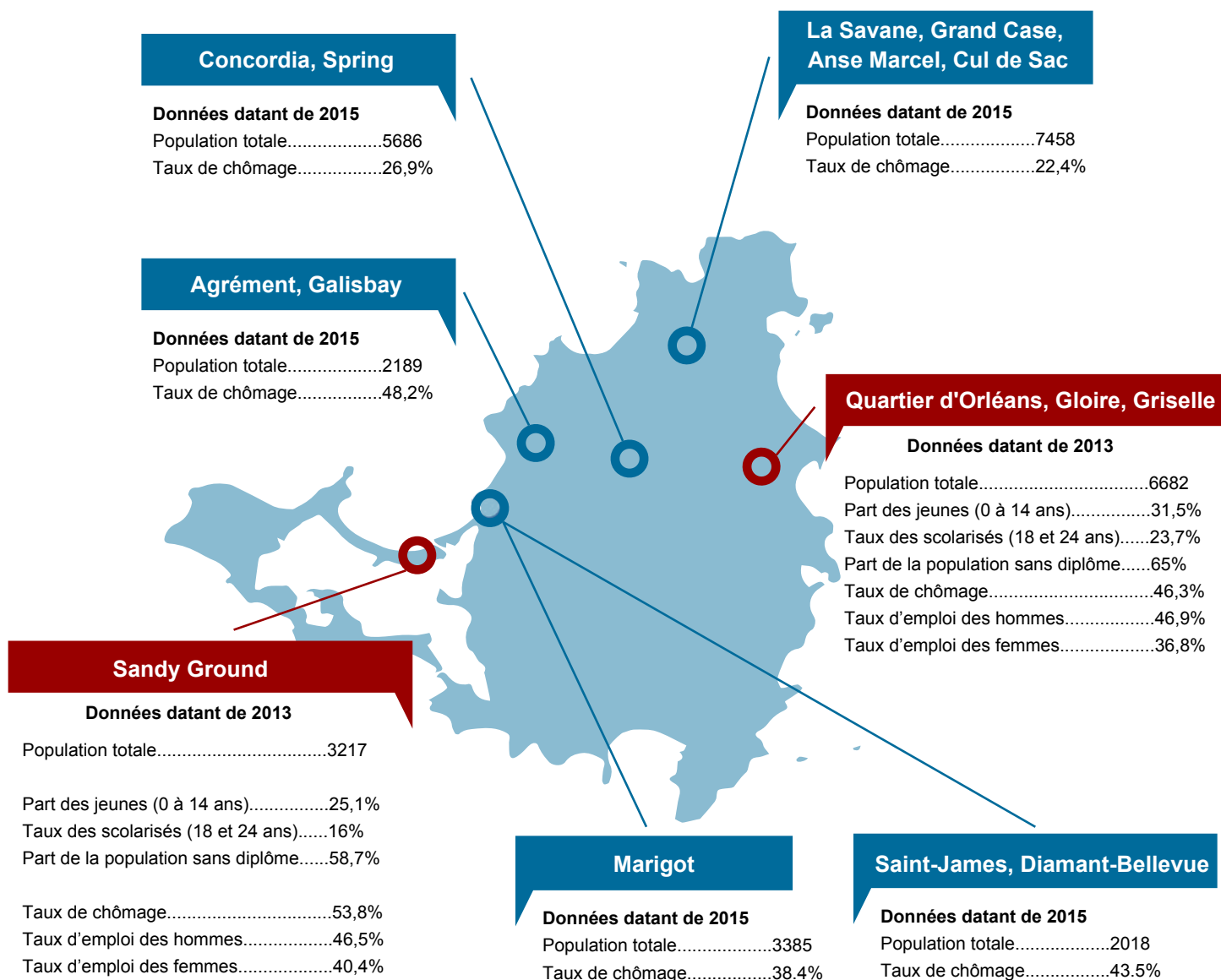
La politique de la ville est une politique territorialisée. Sur le territoire de Saint-Martin, le décret n°2014-1751 du 30 décembre 2014 fixe les **quartiers prioritaires de la politique de la ville – QPV** :

➡ **Quartier d'Orléans • Gloire • Griselle • Sandy Ground**

Par ailleurs, le contrat de ville définit **6 quartiers en veille active – QVA**, considérant leurs problématiques sociales, économiques et urbaines :

➡ **Saint-James • Agrément • Hameau du Pont • Grand-Case
Concordia • Cul-de-Sac**

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES



28% des habitants de Saint-Martin vivent dans un QPV

LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES

L'appel à projets vise à soutenir des actions en direction des habitants des QPV et QVA qui sont portées par des acteurs de proximité, afin de répondre aux objectifs du Contrat de ville. En effet, les associations sont les supports primordiaux de la cohésion sociale.

La Collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin et l'Etat participent, grâce à la mobilisation de crédits spécifiques, au financement de ces actions qui constitueront le programme d'actions annuel du Contrat de Ville. Ces actions peuvent également être cofinancées par des

crédits de droit commun et/ou des fonds privés.

Chaque territoire, en fonction de ses problématiques locales, adapte les 3 piliers cités précédemment, considérant les enjeux et priorités de son propre territoire. Ainsi, suite à l'élaboration du diagnostic, **le contrat de ville de Saint-Martin 2015-2020 a retenu 5 grandes thématiques que les signataires ont enrichies à la faveur du protocole d'engagements réciproques renforcés et qu'ils se sont engagés à poursuivre en 2022 :**



1

COHÉSION SOCIALE, JEUNESSE, CULTURE, SPORT

Mobilités des jeunes, orientation et parrainage de jeunes (grands frères), échanges et partages culturels, mixité sociale, bien vivre ensemble, intégration sociale, communication interculturelle, actions intergénérationnelles, soutien aux familles, accessibilités aux pratiques culturelles, artistiques et sportives pour tous, actions socioéducatives, accès au droit, valorisation de l'identité des quartiers.



2

CADRE DE VIE

Développement durable, recyclage, nettoyage, sensibilisation à la préservation de son environnement à la récupération ou le réemploi, valorisation du patrimoine, lutte contre l'insalubrité, conditions de vie dans et aux abords des logements, services de proximité, études sur le cadre de vie.



3

SANTÉ

Education à la santé, à l'alimentation et hygiène de vie, diffusion d'information, sensibilisation au risque de la grossesse précoce, prévention et éducation sexuelle, prévention contre les risques sanitaires (COVID-19), sport santé, lutte contre le surpoids et l'obésité, accessibilité aux soins pour les personnes vulnérables et faciliter les prises en charge (séniors, personnes handicapées, petite enfance).



4

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Médiation, sécurité routière, prévention des violences intrafamiliales et violences faites aux femmes, accompagnement des victimes, lutte contre les incivilités, lutte contre la consommation de drogues et produits illicites, prévention, sensibilisation, actions envers les jeunes exposés à la délinquance, parentalité, resocialisation.



5

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, FORMATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Etudes économiques, économie sociale et solidaire, développement de filières (pêche, agriculture, la mer, les loisirs, bien être, tourisme, service à la personne, l'artisanat, numérique...), accompagnement à la création d'activités, insertion par l'activité économique, inclusion, chantier d'insertion, montée en compétences et qualifications, développement des savoirs-être et prérequis à l'insertion professionnelle, mobilité.



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

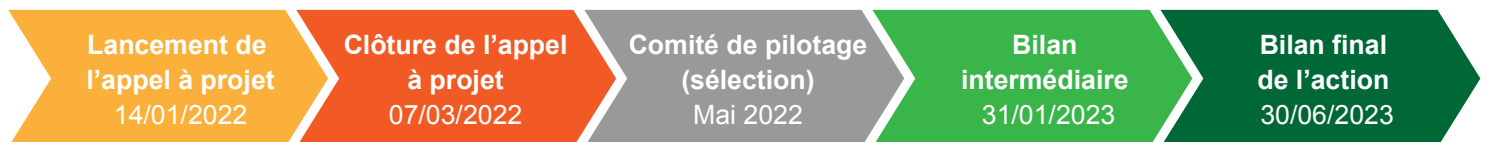
- ✓ Être une association du 1er juillet 1901 déclarée
- ✓ Le projet répond aux thématiques prioritaires du contrat de ville
- ✓ Le projet respecte les axes transversaux
- ✓ Le projet s'adresse aux habitants des QPV et QVA et a été élaboré avec eux
- ✓ La description de l'action est claire, précise et concrète (*besoins identifiés, moyens mobilisés, public cible, calendrier, intervenants, objectifs recherchés ...*)
- ✓ Le budget est réaliste et proportionné au regard de l'action envisagée
- ✓ Le projet prévoit une méthode d'évaluation (résultats et indicateurs de suivi)
- ✓ Le projet mobilise en priorité les autres partenaires institutionnels et les moyens de droit commun
- ✓ Le dossier est complet



MODALITÉS DE DÉPÔT DE DOSSIERS

Sur la plateforme Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Date limite de dépôt : **07/03/2022**



CONTACTS



Véronique COURSIL

veronique.coursil@saint-barth-saint-martin.gouv.fr
politiquedelavillesxm@saint-barth-saint-martin.gouv.fr



Hatharith KHIEU

hkhieu@com-saint-martin.fr
contratdeville@com-saint-martin.fr

**N'hésitez pas à nous contacter afin de prendre un rendez-vous pour nous présenter votre projet.
N'oubliez pas de justifier vos subventions antérieures !**

LES PARTENAIRES DU DISPOSITIF

LES SERVICES DE L'ETAT



RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Michel SANZ

michel.sanz@ac-guadeloupe.fr



Lucile MAAROUFI

lucile.maaroufi@ac-guadeloupe.fr



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Xavier SICOT

xavier.sicot@justice.fr



Lt. Colonel WINTZER-WEHEKIND

maxime.wintzer-wehekind@gendarmerie.interieur.gouv.fr

LES BAILLEURS SOCIAUX



Jean-Pierre APPOLINAIRE

jappo@semsamar.fr

Marcéna JASARON

jasaron@semsamar.fr



Yael COHEN

y.cohen@sig-guadeloupe.fr



Groupe ActionLogement

l'espace logement, espace de vie

Alexandra DELUMEAU

adelumeau@sikoa.fr

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS



Jessie THENARD

jessie.thenard@pole-emploi.fr

Lilliane LAKE

lilliane.lake@pole-emploi.fr



Jean GIANNORSI

jean.giannorsi@cgss-guadeloupe.fr



Valérie MARTINEAU

valerie.martineau@caf.fr



Jennifer MARTIN

jennifer.martin@caissedesdepots.fr



Julien BATAILLE

jbataille@ccism.com



Paul GUIBERT

paul.guibert@ars.sante.fr

LES RÉFÉRENTS THÉMATIQUES

LES SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ



Prévention de la délinquance

Henoc PATRICK

henoc.patrick@com-saint-martin.fr

Culture

Alex RICHARDS

alex.richards@com-saint-martin.fr

Jeunesse et sport

Charles-Henri PALVAIR

charles-henri.palvair@com-saint-martin.fr

Education

Medhi BOUCARD

medhi.boucard@com-saint-martin.fr

Emploi et formation professionnelle

Thierry STEPHEN

thierry.stephen@com-saint-martin.fr

Insertion et logement

Nathalie MARRIEN

nathalie.marrien@com-saint-martin.fr

Swendie HANSON

swendie.hanson@com-saint-martin.fr

Autonomie

Evelyne RATCHEL JACOB

evelyne.ratchel-jacob@com-saint-martin.fr

Enfance et familles

Bernard FARCY

bernard.farcy@com-saint-martin.fr

Promotion économique

Bhancia BRYAN

bhancia.bryan@com-saint-martin.fr

Croissance verte et économie bleue

Elie TOUZE

elie.touze@com-saint-martin.fr

LES SERVICES DE L'ETAT



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prévention de la délinquance

Julien MARIE

julien.marie@saint-barth-saint-martin.gouv.fr

Violences faites aux femmes

Stéphane DE CARLI

stephane.de-carli@saint-barth-saint-martin.gouv.fr

Fonds européens

Jack PLAISIR

jack.plaisir@saint-barth-saint-martin.gouv.fr

Jeunesse, sport et vie associative

Marc FABRE

marc.fabre@ac-guadeloupe.fr

Cohésion sociale

Christian RASOLOSON

christian.rasoloson@deets.gouv.fr

Economie sociale et solidaire

Christian BALIN

christian.balin@deets.gouv.fr

Naike PANGA

naike.panga@deets.gouv.fr

Formation et insertion professionnelle

Marie-Laure LAQUITAINE

marie-laure.laquitaine@deets.gouv.fr

Insertion par l'activité économique

Joseph BAJAZET

joseph.bajazet@deets.gouv.fr

Culture

François DERUDDER

francois.derudder@culture.gouv.fr

Laurence SELBONNE

laurence.selbonne@culture.gouv.fr

Environnement et logement

François VIAL

francois.vial@developpement-durable.gouv.fr